

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 10 octobre 2018**

Le dix octobre deux mil dix-huit à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme Michèle SONILHAC, M. Alain LECHEVALIER, M. Jean-Claude MABIRE, M. Jean-Marie RENOUF, Mme Sylvie CAILLOT, M. Guy FEUARDANT, Mme Marie-Hélène GAULTIER, M. Alain LECONTE, M. Edouard MABIRE, M. Michel PACILLY, M. Philippe TARDIF, Mme Patricia DUTÔT, Mme Laurence CHANU, M. Yves-Marie DROUET.

Secrétaire de séance : Mme Laurence CHANU

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====
Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Madame le Maire demande au Conseil d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- RGPD – Désignation d'un délégué à la protection des données,
- Demande de subvention.

Le Conseil donne son accord ; ces points porteront les numéros 10 et 11.

Informations du Maire

- Expo Ateliers des Dunes – le 13 et 14 octobre
- Nettoyage du cimetière le 20 octobre à partir de 9 h. S'inscrire en mairie.
- Les Sentiers d'Allonne le 27 octobre
- Commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 2018 aux Moitiers le 10 novembre fin d'après-midi.
- Commémoration AFN le 5 décembre aux Moitiers
- PRL -courriel du département sur un opérateur canadien
- PRL – point sur les ventes de parcelles – 11 parcelles vendues.
- Taxe d'Aménagement
- Lotissement rue des Ecoles – point d'avancement
- Frelons asiatiques – Bilan intermédiaire FDGDON
- Demande de subvention accordée à Itinérance
- Remerciement subvention
- Problèmes Dunes
- Vœux du maire – 19 janvier 2019
- Repas des Anciens – 19 mai 2019

01 Bâtiments communaux – Construction atelier municipal - Choix maîtrise d'œuvre,

Madame le Maire donne lecture du rapport de la commission d'appel d'offres se rapportant au choix de la maîtrise d'œuvre pour la construction du nouvel atelier municipal.

La commission réunie le samedi 8 septembre à 11 heures et après ouverture des plis reçus en Mairie, a décidé de retenir l'agence d'Architecture MONNIN VIEL de La Haye du Puits pour cette affaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE le choix de la commission d'appel d'offres retenant l'agence d'architecture MONNIN VIEL de la Haye du Puits afin d'exécuter la maîtrise d'œuvre se rapportant à la construction du nouvel atelier municipal et ce pour un taux de rémunération HT de 8.50 % basé sur le montant HT du coût des travaux.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et effectuer les règlements correspondants

02 Bâtiments communaux – Construction atelier municipal - Mise en place de la commission,

Madame le Maire demande aux membres du Conseil de mettre en place une commission pour la construction de l'atelier municipal. Cette commission aura pour but d'avancer sur le projet, tant au niveau du permis de construire que de la réalisation du bâtiment.

Mesdames Michèle SONILHAC, Sylvie CAILLOT,

Messieurs Alain LECHEVALIER, Jean-Marie RENOUF, Jean-Claude MABIRE, Michel PACILLY, Edouard MABIRE, Yves-Marie DROUET,

Feront partie de cette nouvelle commission.

03 Participations scolaires 2018-2019,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les barèmes des participations scolaires pour l'année 2018/2019 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire le montant des participations pour les communes de résidence aux dépenses de fonctionnement de l'école publique des « Chardons Bleus »

- Ecole primaire : 500 € / élève / an,

- Ecole maternelle : 800 € / élève / an.

04 Augmentation loyer immeuble-commerce,

Madame le Maire rappelle au Conseil que conformément au bail de l'immeuble commerce établi du 23 septembre 2016 entre la commune et « LISE Restauration », la révision du loyer intervient à la date du 1^{er} octobre de chaque année et est indexé sur l'indice des loyers commerciaux (indice du 2^{ème} trimestre 2016 à la signature du bail).

Le Conseil, après en avoir délibéré, et suite à l'application du nouvel indice

DECIDE de porter le loyer annuel de l'immeuble commerce à 7 478.00 €, soit 623.00 € mensuel à compter du 1^{er} octobre 2018.

Un rappel de l'augmentation du loyer d'octobre 2018 (soit 15.00 €) sera effectué sur le loyer de novembre 2018.

05 Cession atelier municipal,

Madame le Maire rappelle la décision du 28 août dernier de fixant le prix de vente de l'actuel atelier municipal à 150 000 €.

Une entreprise s'est portée candidate à l'achat de ce bâtiment au prix demandé ; Mme le Maire expose le projet de cet entrepreneur, mais rappelle toutefois la procédure à respecter afin de finaliser cette vente :

Le bâtiment étant actuellement affecté aux services techniques de la municipalité, son déclassement sera nécessaire.

Nous devons donc construire le nouvel atelier et déménager les services techniques.

Le Conseil Municipal devra ensuite constater la désaffectation de l'atelier municipal actuel et décider de le déclasser.

Le Conseil, après en avoir délibéré, ACCEPTE la proposition de Monsieur M. FAVRAY Benoît afin d'acquérir l'atelier municipal actuel au prix de 150 000 € net vendeur

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,

PRECISE que le compromis avec l'acquéreur devra rappeler toutes les conditions à respecter avant la vente définitive.

06 Dématérialisation des marchés publics - Choix du prestataire,

Depuis le 1^{er} octobre 2018, les pouvoirs adjudicateurs ont obligation de dématérialiser la procédure de passation de leurs marchés publics et publier les données essentielles de ces contrats sur leur profil d'acheteur (plateforme dématérialisée) pour tous les marchés d'un montant supérieur ou égal à 25 000 € HT.

Plusieurs options se présentent pour une adhésion :

- soit à une des offres dématérialisées existantes afin de limiter les coûts,
- soit de façon individuelle (pour un nombre important de marchés),
- soit de façon individuelle à l'acte (pour un faible nombre annuel de marchés).

Le Conseil autorise le Maire à rechercher un prestataire.

07 Communauté d'Agglomération le Cotentin – Enquête publique sur 1ère modification simplifiée du PLU des Moitiers d'Allonne,

Madame le Maire informe les membres du Conseil que l'enquête publique sur la 1^{ère} modification simplifiée du PLU de la commune s'est terminée le vendredi 5 octobre 2018.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin délibérera sur cet objet lors de la réunion du Conseil Communautaire de novembre 2018.

08 Motion de soutien Centre Hospitalier Public du Cotentin,

Madame le Maire présente au Conseil le courrier émanant du Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin demandant aux Conseils Municipaux de soutenir le projet de création d'un plateau de coronarographie au sein du CHPC ;

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal CONFIRME son soutien au projet de création d'un plateau de coronarographie au sein du centre hospitalier public du Cotentin.

09 Gestion liste électorale – Mise en place de la commission de contrôle,

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 a précisé les modalités de transition entre les dispositifs actuel et futur, notamment sur le mode de désignation des membres des commissions de contrôle.

Il convient pour chaque commune, de nommer le conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de ces commissions ou à défaut le plus jeune conseiller municipal.

Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de cette commission.

Monsieur Michel PACILLY donne son accord pour sa nomination comme membre de la commission de contrôle pour la gestion des listes électorales

10 RGPD – Désignation d'un délégué à la protection des données,

Le règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données est applicable en France depuis le 25 mai. Chaque personne publique doit se doter d'un délégué à la protection des données, chargé de la mise en conformité permanente des traitements aux règles de protection des données.

Si le délégué à la protection des données (DPD) peut être considéré comme le successeur de l'actuel correspondant informatique et liberté (CIL), dont la nomination est facultative, ses missions et son niveau d'expertise sont nettement renforcés.

Dans la logique de responsabilisation et de contrôle a posteriori instaurée par le règlement européen du 27 avril 2016 (RGPD), il est le « chef d'orchestre » de la mise en conformité permanente des traitements aux règles de protection des données. Il lui incombe de sensibiliser l'ensemble agents comme élus. Ne disposant pas d'un pouvoir décisionnel, il exerce un important rôle de conseil et d'information auprès du responsable du traitement (RT) ou du sous-traitant ...

Monsieur Alain LECHEVALIER se porte volontaire pour être délégué à la protection des données RGPD.

10 Demande de subvention

Madame le Maire présente au Conseil la demande de subvention émanant de l'association « Itinérance – Solidarité Réfugiés ».

Le Conseil, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à verser une subvention de 60 € à l'association « Itinérance – Solidarités Réfugiés »

11 Questions diverses.

- Gabions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00 minutes

Affichage : 03.10.2018 - Convocation 03.10.2018

Conseillers en exercice : 14 – Présents 14 – Votants 14.

Aux Moitiers d'Allonne, le 12 octobre 2018

Le Maire, Michèle SONILHAC